

**ASL PARC D'ENTREMONT
ASSOC.SYNDICALE PARC D'ENTREMONT
68170 RIXHEIM**

PROCES VERBAL

**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Du Jeudi 07 Juin 2018**

DG
SMA
←
Ⓢ

Le jeudi 07 juin 2018 à 16h00, les représetants à l' ASL PARC D'ENTREMONT ASSOC.SYNDICALE PARC D'ENTREMONT - 68170 RIXHEIM se sont réunis Salle de réunion CITYA ETIGE LOGEMENT 9 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68400 RIEDISHEIM en assemblée générale annuelle sur convocation du directeur délégué CITYA ETIGE LOGEMENT, qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le cabinet CITYA ETIGE LOGEMENT est représenté par Monsieur EICHENLAUB en sa qualité de Directeur Délégué.

Il est dressé une feuille de présence qui fait ressortir que 19 représentants à l'ASL sur 21 sont présents ou valablement représentés et représentent ensemble 87302 tantièmes / 92348 tantièmes.

BAECHTEL représentant SDC LA CLAIRIERE (4088) - BESANCON représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT KO (5441) - GAGNARD représentant SYND. COPROP.RESIDENCE HERMITAGE (4022) - GRANGER représentant SYNDIC 0071 ENTREMONT R (5296) - KAUFFMANN représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT EC (7091) - KUENY représentant SDC LES SAVINES I (2163), SDC LES SAVINES III (1070) - MARSCHALL représentant SYND. COPROP. RESIDENCE PANORAMA (2639) - MISSLIN représentant SDC LES SAVINES II (2876) - ROLINET représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT R123 (6336) - ROUSSET représentant SDC Z1A Entremont (6668) - SCHERRER représentant SDC CENTRE COMMERCIAL (2057), SYNDIC 0072 ENTREMONT S (5349), SYNDIC. COPROP. ENTREMONT LP (6593) - SPIESER représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT DB (6062) - VOGT représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT IF (4948) - WALLISER représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT Z2Z3 (5074) - WEISS représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT GH (4482) - SCHERRER représentant SYNDIC MAISONS INDIVIDUELLES (5047)

Les représentants à l'ASL dont les noms suivent sont absents et non représentés :

SDC L HORIZON (4398), SCD ENTREMONT GARAGES (648).

représentant 5046 tantièmes / 92348 tantièmes étant absents et non représentés sont par conséquent réputés défaillants aux différents votes.

RESOLUTION N°01: Election du/de la président de séance de l'assemblée.

Pour remplir les fonctions de président de séance, l'assemblée générale élit : Monsieur SCHERRER.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87302 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87302 tantièmes.

Votes pour : 19 représentants soit 87302 tantièmes / 87302 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87302 tantièmes / 87302 tantièmes.

RESOLUTION N°02: Election de scrutateurs

Pour remplir les fonctions de scrutateur(s)/scrutatrice(s) de séance, l'assemblée générale élit :

M. MARSCHALL et M. GRANGER.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87302 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87302 tantièmes.

Votes pour : 19 représentants soit 87302 tantièmes / 87302 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87302 tantièmes / 87302 tantièmes.

RESOLUTION N°03: Election du secrétariat de l'assemblée.

Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par le directeur délégué, ayant déposé préalablement mis à la disposition du bureau, la feuille de présence, les pouvoirs, le registre des lettres recommandées et des accusés de réception de la convocation.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87302 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87302 tantièmes.

Votes pour : 19 représentants soit 87302 tantièmes / 87302 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87302 tantièmes / 87302 tantièmes.

DG E
S.M.A. (2/6)

Arrivée de Monsieur AL YAFI représentant le SDC 0073 ENTREMONT GARAGES (648)

RESOLUTION N°04: Compte rendu d'activité de Monsieur SCHERRER, Président de l'Association Syndicale.

Monsieur SCHERRER fait lecture de son compte rendu d'activité (dont une copie demeure en pièce jointe des présentes).

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes pour : 20 représentants soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

RESOLUTION N°05: Compte rendu d'activité de Monsieur ROLINET, Réviseur aux comptes de l'Association Syndicale.

Monsieur ROLINET fait lecture de son compte rendu d'activité.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes pour : 20 représentants soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

RESOLUTION N°06: Approbation des comptes de l'exercice 2017 du 01/01/2017 au 31/12/2017 (comptes joints à la convocation en annexe).

Préalablement au vote, le Président de l'Association Syndicale et ainsi que le Réviseur aux Comptes rapportent à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le directeur délégué.

L'assemblée générale n'a pas d'observations particulières à formuler après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation, l'état financier, le compte de gestion général, et les diverses annexes, de l'exercice 2017 du 01/01/2017 au 31/12/2017, nécessaires à la validité de la décision.

En conséquence l'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges dudit exercice pour un montant de 191 935.13 EUROS TTC.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes pour : 20 représentants soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

RESOLUTION N°07: Modification de la répartition du budget prévisionnel pour l'exercice 2018 du 01/01/2018 au 31/12/2018.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation nécessaires à la validation et après en avoir délibéré approuve la modification de la répartition du budget prévisionnel pour l'exercice 2018 du 01/01/2018 au 31/12/2018 arrêté à la somme de 197 950.00 EUROS TTC.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes pour : 20 représentants soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

DG
SMA
8/6

RESOLUTION N°08: Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2019 du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation nécessaires à la validation et après en avoir délibéré approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 débutant le 01/01/2019 et finissant le 31/12/2019 arrêté à la somme de 197 950.00 EUROS TTC.

Les appels provisionnels à proportion du budget voté seront appelés en quatre trimestres égaux et exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes pour : 20 représentants soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

RESOLUTION N°09: Election du Vice Président de l'Association Syndicale.

Le Vice Président assiste et contrôle la gestion. En outre, il donne son avis à l'assemblée générale sur toutes questions concernant le syndicat, pour lesquelles il est consulté.

A sa demande, le Vice Président peut prendre connaissance, et copie, de toutes pièces ou documents, correspondances ou registres se rapportant à la gestion du directeur délégué et, d'une manière générale, à l'administration de l'ASL.

Sont candidats:

M. BESANÇON

Après vote séparé de chacune des candidatures, l'assemblée générale nomme pour une durée de 3 ans en qualité de Vice Président :

M. BESANÇON

Abstentions : 1 représentant soit 648 tantièmes / 87950 tantièmes.
SYNDIC 0073 ENTREMONT GARAGES (648),

Votes contre : 1 représentant soit 5296 tantièmes / 87950 tantièmes.
SYNDIC 0071 ENTREMONT R (5296),

Votes pour : 18 représentants 82006 tantièmes / 87950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés
Soit 82006 tantièmes / 87950 tantièmes.

RESOLUTION N°10: Désignation du Directeur Délégué.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'avis des Syndicats de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont et après en avoir délibéré :

Désigne en qualité de Directeur Délégué le cabinet CITYA ETIGE LOGEMENT représenté par M. LAURENT EICHENLAUB, titulaire de la carte professionnelle gestion immobilière n° CPI68022015000001713 délivrée par la CCI SUD ALSACE MULHOUSE, Garantie Financière assurée par GALIAN ASSURANCES.

Le Directeur Délégué est nommé pour une durée de 1 an qui entrera en vigueur conformément à son contrat le 01.01.2019 pour se terminer le 31.12.2019.

La mission, les honoraires s'élèvent au montant de 5 343.12 EUROS TTC, et les modalités de la gestion du Directeur Délégué seront ceux définis dans le contrat de mandat de Directeur Délégué joint à la convocation dont la présente assemblée générale accepte les clauses et conditions en l'état, étant entendu que les honoraires de gestion courante sont applicables à partir du 1er jour de l'exercice.

L'assemblée générale des copropriétaires désigne Monsieur SCHERRER pour signer le contrat de mandat de Directeur Délégué adopté au cours de la présente réunion.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 87950 tantièmes.

Votes pour : 20 représentants soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 87950 tantièmes / 87950 tantièmes.

DG E

SMA  4/6

RESOLUTION N°11: Point d'information concernant l'élection des titulaires et suppléants.

Le Président de l'Association Syndicale rappelle aux membres présents que les Titulaires ainsi que les Suppléants doivent être élus par les copropriétaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle de chaque Résidence.

Ces membres sont élus pour trois ans et représentent chacun leurs copropriétés.

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

Partent en cours de résolution : LA CLAIRIERE (4088) (17:25:00)

RESOLUTION N°12: Point d'information concernant les divers travaux de l'Association Syndicale.

L'Assemblée Générale prend acte des divers travaux effectués au sein de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont à savoir :

- Biotope
- Garages de la Résidence Chartreuse
- Parking PMR
- Etanchéité des parkings sous terrain de la Résidence R123

L'Assemblée Générale prend acte des travaux qu'il reste à effectuer au sein de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont à savoir :

- Etanchéité des parkings sous terrain du R123
- Etanchéité des Garages de la Résidence RS ainsi que la surface du parking
- Parking de la rue des Peupliers

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

RESOLUTION N°13: Travaux de ré-aménagement du parking de la rue des Peupliers suivant le projet de la Mairie.

Monsieur SCHERRER présente le projet en rappelant que celui-ci a été établi à l'initiative de la Mairie et qu'il a déjà fait l'objet d'une présentation lors d'une précédente réunion.

Monsieur SCHERRER précise que les dépenses afférentes seraient réparties de la manière suivante : 50 % à la charge de la Mairie soit 31 817.00 Euros et 50 % à la charge de l'Association Syndicale soit 31 817.00 Euros.

L'ASL décide de voter le projet avec option pour un montant de prise en charge de 50% soit 35.000 euros TTC maximum à la charge de l'Association Syndicale.

L'appel de fonds aura lieu le 01/10/2018 pour 100% sur la base des charges générales de l'ASL à répartir en 87301 parts.

Abstentions : 0 représentant soit 0 tantièmes / 78815 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant soit 0 tantièmes / 78815 tantièmes.

Votes pour : 18 représentants soit 78815 tantièmes / 78815 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés.
Soit 78815 tantièmes / 78815 tantièmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

DISPOSITIONS LEGALES :

- Rappel est fait que les actions de contestation doivent être faites non par lettre recommandée avec accusé de réception, mais par voie d'assignation devant le tribunal de grande instance du ressort duquel dépend l'immeuble.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

DG E
SMA  5/6

Président de séance,
SCHERRER



CITYA ETIGE LOGEMENT
Directeur Délégué,
Monsieur EICHENLAUB



Scrutateurs de séance,
M.MARSCHALL



M.GRANGER

